

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 1(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :

Oxalic Acid Refined

Code article : 250010

Identification de la substance selon son enregistrement REACH.

Oxalic acid

**REACH - Numéro
d'enregistrement en accord
avec l'article 20(3):** 01-2119534576-33-0001

Numéro CAS : 6153-56-6

Numéro EC 205-634-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : extraction, épuration et traitement industriels des métaux

Type d'utilisation : Agents complexants
Polissage de surfaces.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : industrie chimique: produits chimiques utilisés pour la synthèse

Type d'utilisation : Intermédiaire

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : traitement industriel du cuir

Type d'utilisation : Agents tannants

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Extraction de terres rares

Type d'utilisation : Agents complexants

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Applications diverses

Type d'utilisation : autre

Scénarios d'exposition: voir annexe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

WeylChem Lamotte S.A.S

Rue du Flottage B.P. 1

60350 Trosly Breuil

N° de téléphone : +33 (0)3 44 85 40 00

Informations concernant la substance/le mélange

Product Stewardship Dpt.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 2(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

E-mail: geraldine.primazot@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (24 h)

Institut National de Recherche et de Sécurité

+33 1 45 42 59 59 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Classe de danger	Catégorie de danger	Phrase-H
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Nocif par contact cutané.

Classification selon la Directive CE (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Catégorie de danger/Catégorie	Symbole de danger	Phrases-R
	Irritant	Risque de lésions oculaires graves.
Les données contenues dans ce protocole ont été obtenues grâce à la forme anhydre de cette substance.		
	Nocif	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H302 + H312
H318

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 3(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Danger potentiel d'une explosion de poussières.

Aucun risque additionnel n'est connu, à l'exception de ceux dérivés de l'emballage.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique :

Acide oxalique, dihydrate (pureté > 99%).

Numéro CAS : 6153-56-6

Numéro CE: 205-634-3

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

S'assurer que les personnes affectées aux premiers secours connaissent le produit impliqué et prennent les mesures de protection (par ex. port de vêtement de protection personnelle).

Après inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Consulter un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

Après contact oculaire :

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau.

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 4(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Symptômes :

Les symptômes possibles connus sont ceux qui sont déduits de l'étiquetage (voir Section 2).

Dangers :

Aucun risque additionnel n'est connu, à l'exception de ceux dérivés de l'emballage.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Jet d'eau pulvérisée
Mousse

Moyens d'extinction déconseillés :

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie :

Appareil respiratoire autonome
Vêtement de protection complet

Données complémentaires :

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Ne pas soulever de tourbillons de produit.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 5(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eliminer les restes par rinçage avec de l'eau.
Eviter toute formation de poussière.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Risque d'explosion de poussière.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires :

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter toute formation de poussière.
Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.
Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prévention des incendies et des explosions :

Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Poussières non explosibles
Observer les règles générales de protection contre le feu.

Explosion poussière (RFA) : non déterminé

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant les stockages en commun :

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Données complémentaires :

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 6(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition

oxalic acid
Numéro CE: 205-634-3
Numéro CAS : 6153-56-6

Bases réglementaires / Listes réglementaires	Révision	Type de valeur	Valeurs	Remarques
Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle EU. Directive 2006/15/CE de la Commission	2006-02-09	Valeurs limites - huit heures	1 mg/m3	Les données contenues dans ce protocole ont été obtenues grâce à la forme anhydre de cette substance.

acide oxalique
Numéro CE: 205-634-3
Numéro CAS : 6153-56-6

Bases réglementaires / Listes réglementaires	Révision	Type de valeur	Valeurs	Remarques
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLE/VME)	2007-12-01	Valeur limite de moyenne d'exposition	1 mg/m3	Les données contenues dans ce protocole ont été obtenues grâce à la forme anhydre de cette substance.

Valeurs DNEL/DMEL

Oxalic acid dihydrate
Numéro CE: 205-634-3
Numéro CAS : 6153-56-6

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Dermale	Travailleurs	Aigu - effets locaux	0,69 mg/cm2	DNEL
Dermale	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	2,29 mg/kg/p.c./jour	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4,03 mg/m3	DNEL
Dermale	Population générale	Aigu - effets locaux	0,35 mg/cm2	DNEL

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 7(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Dermale	Population générale	Long terme - effets systémiques	1,14 mg/kg/p.c./jour	DNEL
Oral(e)	Population générale	Long terme - effets systémiques	1,14 mg/kg/p.c./jour	DNEL

Valeurs PNEC

Oxalic acid dihydrate

Numéro CE: 205-634-3

Numéro CAS : 6153-56-6

Compartment de l'environnement	Personnes/Durée de l'exposition/Effet	Valeur
Eau douce		0,1622 mg/l
Eau salée		0,01622 mg/l
Eau (libération intermittente)		1,622 mg/l
Station de traitement des eaux usées		1550 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser une extraction adéquate et/ou un collecteur de poussières pour maintenir des niveaux au-dessous des limites d'exposition.

Mesures générales de protection :

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

Protection respiratoire :

- protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée.

Filtre ABEK-P3

Protection des mains :

Exposition à long terme

Gants imperméables en caoutchouc butyle

Temps minimum de rupture/gant : 480 min

Épaisseur minimum/gant : 0,7 mm

En cas de brève exposition (dispositif de protection) :

- gants en caoutchouc nitrile

Temps minimum de rupture/gant : 30 min

Épaisseur minimum/gant : 0,4 mm

Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

Pas de perméation dans le cas des substances solides sèches, le temps de rupture de ce gant de protection n'est donc pas déterminé.

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 8(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

- Protection des yeux** : Selon le risque, prévoir une protection des yeux suffisante (lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes à coques, et si nécessaire, une protection faciale).
- Protection corporelle** : vêtement de protection résistant aux acides

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique** : solide
- Etat** : poudre
- Granulométrie** : 101 µm 50 %
Méthode : Diffraction de lumière laser par dispersion à sec dans l'air.
- Couleur** : blanc
- Odeur** : inodore
- Seuil olfactif** : non disponible
- pH** : env. 1,5 (10 g/l)
- Point de fusion** : 98 - 100 °C
Méthode : ATD
Dégage de l'eau de cristallisation
- Point d'ébullition** : non applicable
- Point de sublimation** : env. 160 °C
Méthode : autre
- Point d'éclair** : non applicable
- Vitesse d'évaporation** : non applicable
- Limite inférieure d'explosibilité** : non applicable
- Limite supérieure d'explosibilité** : non applicable
- Energie minimale d'inflammation** : non disponible
- Pression de vapeur** : 0,0312 Pa (25 °C)
Source : littérature
- Densité relative de vapeur par rapport à l'air** : non applicable
- Densité relative** : non disponible
- Solubilité dans l'eau** : > 100 g/l (25 °C)
Source : littérature
- Miscibilité avec l'eau** : non déterminé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 9(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Solubilité dans :	non disponible
Solubilité/qualitative :	Miscible avec l'éthanol, le diéthyléther.
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow) :	-1,7 (23 °C) Méthode : OCDE ligne directrice 107 Source : littérature
Température d'inflammation :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	> 400 °C Méthode : Directive 84/449/CEE, A.16
Décomposition thermique :	>= 110 °C Méthode : ATD
Viscosité (dynamique) :	non applicable
Viscosité (cinématique) :	non applicable
Viscosité (durée d'écoulement) :	non applicable
Propriétés explosives :	- Selon la réglementation UE Santé/Travail : Non explosif Méthode : Avis d'expert
Propriétés comburantes :	Type d'effet comburant : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant. Méthode : Avis d'expert

9.2. Autres informations

Masse volumique :	non disponible
Densité apparente :	813 kg/m ³ (20 °C) Méthode : Directive 84/449/CEE, A.3
Tension superficielle :	70,1 mN/m (25 °C) Source : littérature

Données complémentaires :

Produit sensible à la lumière.
Le produit n'est pas considéré comme "Facilement Inflammable" selon le test 92/69/CEE, A.10.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 10(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Stable

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les agents oxydants. Réagit violemment avec l'alcool furfurylique, l'argent, le chlorure et l'hydrochlorure de sodium.

10.5. Matières incompatibles

Non connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

- oxyde et dioxyde de carbone
- acide formique

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations relatives au produit lui-même :

Toxicité orale aiguë :	DL50 375 mg/kg (rat)
Toxicité dermale aiguë :	DL50 20.000 mg/kg (lapin)
Toxicité aiguë par inhalation :	non déterminé
Irritation primaire cutanée :	Pas d'irritation de la peau (4 h, lapin) Méthode : OCDE ligne directrice 404
Irritation oculaire :	Risque de lésions oculaires graves. (oeil de lapin) Méthode : OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation :	non sensibilisant (souris) Méthode : OCDE ligne directrice 429
Toxicité par administration répétée:	LOAEL: 150 mg/kg (rat) Méthode : OCDE ligne directrice 407 Source : littérature
Toxicité génétique in vitro :	Type de test : Test d'Ames Système de test : Salmonella typhimurium Activation métabolique : avec et sans Résultat : Négatif avec ou sans activation métabolique Méthode : OCDE ligne directrice 471 Source : littérature

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 11(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

	Type de test : Test d'aberration chromosomique Système de test : Cellules V79 (fibroblastes embryonnaires des poumons) du hamster chinois Activation métabolique : sans Résultat : négatif Méthode : OCDE ligne directrice 473 Source : littérature
Evaluation de la mutagénicité :	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Cancérogénicité :	non déterminé
Toxicité pour la reproduction/fertilité :	étude sur deux générations NOAEL Génération parent : <= 0,001 mg/l (souris, mâle et femelle) NOAEL Génération F1 : <= 0,001 mg/l (souris, mâle et femelle) Méthode : OCDE ligne directrice 416 Source : littérature
Evaluation de la toxicité pour la reproduction :	Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :	non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :	non disponible
Danger par aspiration :	donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations relatives au produit lui-même :

Toxicité sur poissons :	CL50 160 mg/l (48 h, Carassius auratus (Poisson rouge)) Source : littérature
Toxicité sur daphnies :	CE50 162,2 mg/l (48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)) Méthode : OCDE Ligne directrice 202
Toxicité sur algues :	autre 80 mg/l (8 d, Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)) Méthode : autre
Toxicité sur bactéries :	autre 1.550 mg/l (16 h, Pseudomonas putida) Source : littérature

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 12(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Informations relatives au produit lui-même :

Possibilité d'élimination physico-chimique : non disponible

Biodégradabilité : 89 % (20 d, DBO5/DCOX100)
Facilement biodégradable.
Source : littérature

Demande chimique en oxygène (DCO) : env. 180 mg/g
Source : littérature

Demande biochimique en oxygène (DBO5) : env. 160 mg/g
Source : littérature

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même :

Bioaccumulation : Compte tenu du faible logPow, aucune bioaccumulation n'est attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même :

Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement : non disponible

Comportement dans les compartiments de l'environnement :
non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Informations relatives au produit lui-même :

La substance ne remplit pas les critères énoncés à l'Annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006 et n'est pas identifiée comme substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même :

Informations écotoxicologiques complémentaires

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 13(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Produit :

Sous réserve de respecter les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec la société d'enlèvement et les autorités compétentes, le produit doit être transporté dans un centre d'élimination des déchets approprié et agréé.

Emballage non nettoyé :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués comme la substance elle-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

ADR	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementations particulières :

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

SECTION 16: Autres informations

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 14(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014

Légende

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. WEYLCHEM n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société WEYLCHEM et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société WEYLCHEM qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits WEYLCHEM, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter WEYLCHEM.

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

Oxalic Acid Refined

Page 15(49)

Référence : 000000472711

Date de révision : 10.04.2014

Version : 3 - 0 / F

Date d'impression : 05.06.2014
